



ASG BASKET

Association sportive de Grézieu La Varenne (Rhône)

asgbasket.com

REGLEMENT du VIDE-GRENIERS du dimanche 25 juin 2017

Organisateur, date et horaires

L'AS Grézieu Basket organise un vide-greniers le dimanche 25 juin 2017, de 5h00 à 18h00 sous la halle et terrains adjacents.

Responsabilités

Les exposants sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public. Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens.

Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, ...). Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par les organisateurs. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses et autres détériorations. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Législation

Cette manifestation se tient avec l'accord des autorités compétentes. Dans le respect de la législation en vigueur, un registre des exposants est tenu.

Chaque exposant doit être en possession d'une pièce d'identité et doit signer une attestation sur l'honneur certifiant qu'il n'a pas participé à plus de deux vide-greniers dans l'année civile.

Respect de l'environnement

L'emplacement tenu par l'exposant doit être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Prix des emplacements et réservation

Le prix de l'emplacement est fixé à :

- extérieur : 4,00 € le premier mètre linéaire. 2€ par mètre supplémentaire. *Il est possible de réserver (avant le 18 juin 2017).*

- sous la halle : 8,00 € le premier mètre linéaire. 3€ par mètre supplémentaire. *La réservation est **obligatoire** (avant le 18 juin 2016).*

Les réservations doivent être effectuées à l'aide du « bulletin d'inscription », émis par l'organisateur, disponible sur internet sur le blog du club : www.asgbasket.com

Remboursement

Toute inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement par chèque. *Aucun remboursement ne sera accordé, y compris en cas d'intempéries.*

Toutefois, l'organisateur se réserve le droit, notamment en cas de force majeure, d'annuler le vide-greniers. Dans ce cas, les réservations seront remboursées.

Installation

Il n'est possible de céder son emplacement à une autre personne sans l'accord de l'organisateur. De même, *il n'est pas possible d'exposer à l'extérieur, si la réservation a été effectuée pour l'intérieur et vice versa.*

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications.

Pour le stationnement de votre véhicule, un parking vous sera indiqué par les organisateurs (parking du gymnase Catalan et parking du foot, route du Col de la Luère)

Les exposants s'engagent à ne pas quitter les lieux d'exposition avant 16h pour ceux installés en extérieur et 17h pour ceux installés sous la halle.

Types de ventes autorisées

Ne seront autorisés que la vente d'objets d'occasion par des particuliers ou des brocanteurs professionnels. Les ventes de denrées alimentaires, boissons, légumes ou tous autres produits manufacturés neufs est strictement interdite.

Respect du règlement

Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement sera exclue par l'organisateur.